

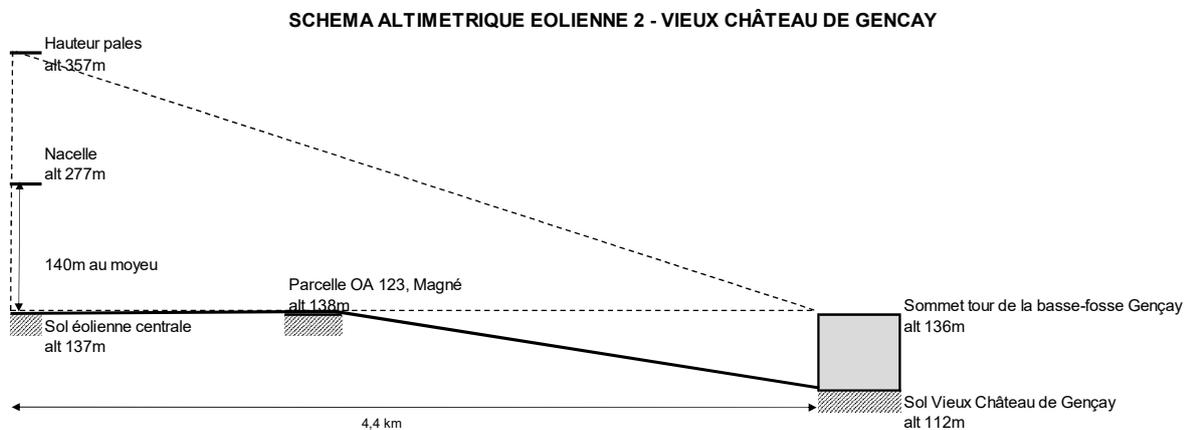
Enquête publique Parc éolien des Mignaudières II (Brion et Saint Secondin)

Le 7 mars 2023

Observation de : Thibaut de Chassey

Le Vieux Château de Gençay (<https://www.chateaugencay.fr/>) est situé dans le centre-ville de la commune éponyme, sur un éperon rocheux surplombant la vallée est **à seulement 4,5 km** du projet de parc éolien. C'est un site historique du XIIIème siècle qui fait l'objet d'importants travaux de rénovation et de fouilles depuis 1969, financés en partie sur fonds publics. Une association de passionnés fait revivre ce site en organisant des visites et des animations chaque année, contribuant au développement du tourisme sur ce territoire.

Le promoteur Abowind indique que pour ce monument historique comme pour l'Eglise de Magné et celle de Saint-Maurice -la-Clouère, elles aussi classées, l'impact de la centrale éolienne des Mignaudières 2 serait faible à modéré... **Ceci est un mensonge grossier**, comme le démontre le simple profil altimétrique ci-dessous, réalisé à partir du site <https://geoportail.gouv.fr> entre le Vieux Château de Gençay et la seconde éolienne en partant du sud-est du parc.



Une éolienne de 220m de haut en bout de pâles est très fortement visible à 4km : au niveau du sol du Château, l'éolienne serait visible depuis la mi-mât jusqu'au sommet des pâles ; Au sommet de la tour de la basse-fosse du château, la totalité de l'éolienne serait visible.

Les mêmes calculs peuvent être fait pour chaque éolienne du projet, qui débouchent sur la même conclusion.

L'impact du projet sur les 3 sites classés susmentionnés est fort à très fort.

Par ailleurs, les photomontages du promoteur utilisent quelques vieilles ficelles qui n'abusent plus la DREAL : par exemple, ils sont construits à partir de photographies par ciel nuageux qui permettent aux éoliennes de se fondre dans un fonds pixelisé. En aucun cas ces photomontages ne permettent une analyse précise des visibilitées. Ce dossier doit être intégralement refait, et il est extrêmement surprenant que la DREAL n'ait pas critiqué ce point.

Pour ces motifs, il est de votre devoir d'émettre un **AVIS DEFAVORABLE** au projet éolien Mignaudières II à BRION et Saint-SECONDIN.

Je vous prie de croire, Messieurs les Commissaires Enquêteurs, à l'expression de ma haute considération.

Thibaut de Chassey
Président APELTA